



Evaluation des diplômes Masters – Vague B

ACADEMIE : NANTES

Etablissement : Université d'Angers

Demande n° S3MA120000185

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit des affaires

Présentation de la mention

La mention « Droit des affaires » de l'Université d'Angers a pour objectif de transmettre aux étudiants les connaissances théoriques et pratiques indispensables à l'exercice d'une profession dans le domaine du droit des affaires. La mention est composée de trois spécialités : « Droit des entreprises », « Droit et pratique du contrat » et « Droit et stratégie des entreprises du végétal ».

L'objectif professionnel de la formation dispensée est de préparer les étudiants, de manière généraliste en master 1, plus spécialisée en master 2, à intégrer une activité en lien avec le domaine du droit des affaires (juriste d'entreprise, avocats d'affaires, directeur des ressources humaines par exemple).

Indicateurs

Effectifs constatés	
Effectifs attendus	
Taux de réussite	
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention « Droit des affaires » s'intègre parfaitement dans l'offre de formation de l'établissement. Elle permet d'aborder des thématiques essentielles en contribuant à la polyvalence des étudiants dans les domaines concernés, non seulement sous l'aspect recherche, mais aussi selon une approche plus pratique.

Elle est structurée de manière cohérente et conforme aux objectifs affichés. Notamment on soulignera à la fois une bonne complémentarité des enseignements du M1 et des M2 et une bonne adaptation aux moyens de l'établissement.

L'originalité de la mention réside dans la création d'une spécialité «Droit et stratégie des entreprises du végétal» qui aborde des domaines souvent délaissés et dont l'intérêt professionnel est indiscutable.

Il convient cependant de rendre plus efficace le pilotage de la mention, notamment en dotant les équipes pédagogiques des éléments statistiques propres à en améliorer le fonctionnement et à en contrôler le développement.



- Points forts :
 - L'implication des praticiens.
 - La volonté d'orienter les spécialités en fonction des attentes et besoins des professionnels.
 - La complémentarité des enseignements master 1 - master 2 et entre spécialités.
- Points faibles :
 - La place conférée à la recherche.
 - Les liens et l'ouverture vers l'international.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de préciser et développer les liens avec la recherche, ainsi que l'approche internationale des formations dispensées. En outre, l'organisation du pilotage de la mention pourrait être précisée.

Appréciation par spécialité

Droit des entreprises

- Présentation de la spécialité :

L'objectif de la spécialité « Droit des entreprises » est de former des juristes destinés à maîtriser les particularités pratiques et techniques du droit des affaires. Il s'agit d'une formation à vocation pluridisciplinaires (rôle du droit, mais aussi de la gestion, la comptabilité par exemple). La formation dispensée concerne plus particulièrement les étudiants qui se destinent aux métiers de juristes d'entreprise, avocats, responsables de ressources humaines notamment.

Trois thèmes sont plus particulièrement abordés au sein de la spécialité : droit social, droit des affaires et fiscalité.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	27
Effectifs attendus	26
Taux de réussite	91 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	

- Appréciation :

La spécialité s'insère parfaitement dans l'offre de formation de l'établissement. L'organisation retenue est conforme aux objectifs poursuivis, les différents aspects du droit des affaires étant correctement abordés. Si l'on excepte une trop faible présence du droit communautaire des affaires, les enseignements sont correctement équilibrés et démontrent la volonté d'envisager le droit des affaires de manière transversale et généraliste.

La formation ainsi organisée s'avère dès lors attractive pour les étudiants.

- Points forts :

- La concordance entre le contenu de la formation et les attentes du monde professionnel.
- L'ouverture vers les nouvelles technologies, la comptabilité et la gestion, complémentaires aux formations plus traditionnelles.
- La durée du stage et l'insertion des étudiants dans le monde professionnel.

- Points faibles :

- L'approche européenne du droit des affaires au sein des enseignements.
- L'absence d'indications plus précises de l'équipe pédagogique.
- Les liens avec la recherche, en dépit du caractère professionnel de la formation.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait d'intégrer l'approche européenne du droit des affaires au sein des unités d'enseignement (UE), d'indiquer plus précisément dans le dossier les intervenants, ainsi que les liens avec le domaine de l'entreprise et d'établir davantage de relation avec la recherche.

Droit et stratégie des entreprises du végétal

- Présentation de la spécialité :

L'objectif de la spécialité (en création) est de former des juristes et économistes dotés de compétences approfondies en matière de réglementation du commerce du végétal, sa protection juridique et les incidences économiques. Les étudiants qui suivent cette formation se destinent plus précisément vers les métiers de négociateurs, de juristes d'entreprises ou des institutions dans le domaine du végétal. Un premier semestre de la spécialité contient très judicieusement une introduction aux filières du végétal et le contexte juridique des entreprises.

De manière assez originale, ce même semestre contient une UE relative à un projet retenu par l'étudiant, à dimension juridique ou économique. Un second semestre permet aux étudiants de choisir entre deux parcours : un premier, à vocation juridique, aborde les différents aspects du végétal en lien avec le droit (par exemple la concurrence et la fiscalité) ; un second consacré à l'économie, contenant des matières spécifiques comme le marketing ou la gestion.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	SO
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite	SO
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	SO
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	SO
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	SO

- Appréciation :

Il s'agit d'une formation novatrice et originale qui aborde une thématique spécifique sous une finalité professionnelle. La formation s'intègre correctement au sein de la mention « Droit des affaires » et correspond à une attente du monde professionnel. Il conviendra cependant de s'assurer que les résultats obtenus correspondent bien aux attentes de l'équipe pédagogique, notamment en termes d'emplois et de métiers.

- Points forts :

- La durée du stage.
- Le caractère novateur du programme posé, avec deux parcours spécifiques.
- La conformité de la formation à l'attente des entreprises.

- Points faibles :

- La place conférée à la recherche au sein de la spécialité.
- Les imprécisions concernant l'équipe pédagogique qui prend en charge cette formation.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A



Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de développer la recherche sous différentes formes et préciser les membres de l'équipe pédagogique. Les relations avec les entreprises du secteur d'activité concernée devront également être entretenues.

Droit et pratique du contrat

- Présentation de la spécialité :

La spécialité « Droit et pratique des contrats » est destinée à former les étudiants d'une part à la recherche, certains enseignements étant à vocation prioritairement théoriques, d'autre part à l'accès aux professions directement concernés par le contrat (juriste d'entreprise et avocat).

- Indicateurs :

Effectifs constatés	10 à 16
Effectifs attendus	20 à 25
Taux de réussite	91 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	

- Appréciation :

Les objectifs professionnels se révèlent conformes aux attentes du monde de l'entreprise. La spécialité étant à vocation recherche et professionnelle, les unités d'enseignement sont dominées par cette double finalité. Le contenu de chaque enseignement, correctement présenté, démontre de manière constante la volonté d'aborder tous les aspects du contrat (historique, théorique, droit privé et public).

Un effort d'attractivité a été mené pour garantir la pérennité de la formation, contestée notamment en raison d'un manque de lisibilité de la spécialité. L'avis global se révèle toutefois nuancé, les modifications apportées n'étant pas substantielles et ne permettant pas de s'assurer du devenir de cette spécialité.

- Points forts :

- Les approfondissements judicieux de matières essentielles autour de la thématique du contrat.
- La possibilité de choisir entre le parcours recherche ou professionnel.

- Points faibles :

- Les partenariats demeurent très limités.
- Les liens avec la recherche ne sont pas assez développés.
- La durée du stage pour la finalité professionnelle est brève.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de favoriser les partenariats avec l'extérieur et l'implication des professionnels pour favoriser l'insertion professionnelle, de mettre en place davantage de relation avec la recherche et augmenter la durée du stage.